

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT
SEANCE N° 2017.02 DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme FERNANDEZ Consuelo, M. LOUPRET Yves, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. IBORRA François, M. LAGARDELLE Gilles, Mme PALOMINO Hélène, M. MANSE Jean-Luc, Mme OLALLA Anne-Marie, M. CHAMPAGNE Sylvain, M. MAZET Serge, Mme VILANOVA Carmen, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. MATUT Pascal, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

PROCURATIONS : Mme MAUVEZIN Françoise à M. PEDEBOY Jean-Christian ; Mme SANSOULET Monique à Mme RIVALETTO Claudine.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOUPRET Yves, à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 14 février 2017 :

M. LE MAIRE : « Il y a une modification sur le rapport du règlement de publicité : 500 € / an au lieu de 500 € / mois. »

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01/01/2017

Mme RIVALETTO : « Une modification de la loi oblige à faire valider le tableau des emplois de la commune. »

M. MATUT : « Il y a une augmentation des effectifs sur un emploi. »

Mme RIVALETTO : « Il s'agit des deux titularisations votées lors du dernier Conseil Municipal. »

Vote à l'unanimité.

MODIFICATION N°1 DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE BARBAZAN-DEBAT – ACCORD DE LA COMMUNE SUR LA POURSUITE DE LA PROCEDURE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES- LOURDES-PYRENEES (ARTICLE L153- 9 DU CODE DE L'URBANISME)

M. LE MAIRE présente la délibération.

La compétence passe à la Grande Agglo. La modification a été demandée avant que le transfert ne soit fait, mais il faut transférer le dossier. Il fallait prendre cette délibération avant le prochain Conseil Communautaire.

Vote à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET 2017

M. LE MAIRE introduit la présentation du Budget :

« Le budget qui va vous être présenté ce soir est conforme à nos orientations et à nos engagements. Pas d'augmentation de la dette, pas d'augmentation d'impôts. C'est le 3^{ème} budget de notre mandature qui va vous être proposé, avec cette même volonté de respecter le programme que nous avons élaboré en 2014 et que nous avons à cœur d'honorer et de respecter. C'est ainsi que pour la 3^{ème} année consécutive il n'y aura pas d'augmentation d'impôts, concernant la part communale.

Vous avez pu remarquer, concernant les taux communaux, que la délibération que nous avons rédigée y faisant référence a été modifiée. Vous aviez en effet adopté en séance du 14 février une délibération visant à harmoniser les taux au niveau de l'Agglo, ce qui avait pour conséquence pour notre commune de baisser nos taux (dont la perte de recette serait compensée par l'Agglo).

Cette solution devait être appliquée dans la mesure où toutes les communes délibéreraient favorablement. Or, 15 communes se sont opposées à cette solution. Il vous est donc proposé de ne rien changer.

Ce qui ne nous empêche pas, et j'en avais pris l'engagement, de poursuivre notre programme d'investissement.

C'est ainsi que nous avons prévu :

- De boucler l'aménagement du cœur du village, en réalisant la dernière tranche, à savoir la partie Padouen.
- D'acheter la maison Escale afin de répondre à divers besoins et en premier lieu l'accueil d'un « pôle santé » qu'il faudra bien entendu construire.
- De poursuivre notre action en faveur des voies communales qui, je le rappelle, représentent 35 km et qui s'allongent d'année en année. Notre village est très étendu par rapport à d'autres de même importance et l'effort consacré en ce domaine n'est pas négligeable dans notre budget.

Nous pouvons nous satisfaire de ce programme qui honore les engagements pris et qui à notre niveau contribue également au développement économique de notre département. »

ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

Il s'agit de l'état adressé par Mme GIRAL, receveur, pour un montant total de 476.78 €.
Vote à l'unanimité.

BUDGET GENERAL

COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR : Vote à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : Vote à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 : Vote à l'unanimité.

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2017 : Vote à l'unanimité.

CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : Vote à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2017

M. SONNEVILLE : « Nous nous abstenons car nous sommes contre certaines dépenses :

- la 4^{ème} tranche du marché Cœur de Village,
- les WC à Piétat (face chapelle)
- le coût de la chapelle de Piétat
- Le budget du Marché à bons de commande (trop faible).

Nous sommes favorables à l'ensemble des autres investissements. »

Vote à la majorité : 20 pour, 3 abstentions.

BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR : Vote à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : Vote à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 : Vote à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2017

M. MAZET : « Ne faut-il pas garder un budget annexe ? »

M. DELMAS : « Le receveur préconise de tout regrouper dans le budget général. »

M. LE MAIRE : « Dans le cadre de la Loi Nôtre, la commune a perdu la compétence économique. Donc il sera très difficile d'envisager la construction d'ateliers-relais. »

Vote à l'unanimité.

Séance levée à 20H10.